

Commission féminine

Réunion du 09 septembre 2024

Présents : Elsa Chany, Sophie Martin, Sébastien Ribeyron, Bernard Lescop.

En distanciel : Wilfried Baron

Assiste : Jérémy Abrial

Absente excusée : Lucie Kéraudy

1. Discussions autour des licences

Effectifs	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	09/09/2024	% renouvellement
Séniors	586	615	614	424	69,06
U16 U17 U18	172	167	195	109	55,90
U14 U15	116	153	165	83	50,30
U12 U13	126	136	150	84	56,00
Foot animation	331	284	261	92	35,25
Dirigeante	206	231	262	220	83,97
	1537	1586	1647	1012	61,45

+103,19% +103,85%

2. Organisation de la pratique « football animation » (U7F – U12F)

- 5 dates « rassemblement féminin » (ouvertes aux non licenciés)
- U8F-U11F : multiplier la participation d'équipes « primaires F » sur les plateaux U8 U9 Mixte.



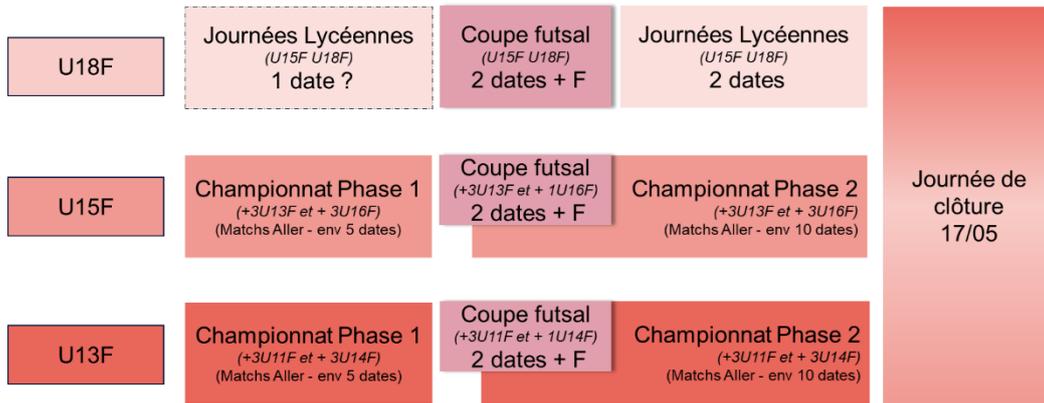
Mixité possible U6F à U16F – sous classement possible 1 an en dessous

FAL

3. Organisation de la pratique « football des jeunes » (U13F U18F)

- 1 seule équipe inscrite en U18F. 3 équipes engagées en U18F interdistrict à 11
- Volonté de la commission de conserver les catégories existantes tout en essayant de palier à l'absence de championnat U18F.

Foot Féminin (Foot des Jeunes)
2024 -2025



Mixité possible U6F à U16F – sous classement possible 1 an en dessous

FMI

Attention, le sous classement ne vaut que jusqu'au 30 juin 2026 **au plus**, passé cette date, aucun sous classement ne sera plus autorisé. La volonté du conseil de District étant de développer la pratique du football féminin et de créer des championnats dans chaque catégorie d'âge.

4. Seniors F /

Frais d'arbitrage :

Caisse de péréquation pour la D1F pour régler les frais d'arbitrage (officiels) par prélèvement sur le compte des clubs des équipes en présence.

COUPE FUTSAL : (sous réserve situation sanitaire) dates : 5/01 – 19/01 – finale le 26/01

1 équipe qualifiée pour le tour Régional de la Coupe nationale (08/02)

5. Infos diverses :

La commission souhaite limiter drastiquement le nombre U16F et U17F en surclassement sénior F pour favoriser la pratique U18F.

FORMATION D'ARBITRES

Des formations d'arbitres sont organisées régulièrement au sein du District. Les jeunes joueuses pour jouer ET arbitrer. 27/09, 28/09, 04/10, 05/10 et 12/10.

Référents du suivis championnat senior F :

Référents du suivis championnat U13F / U15F :

Référents suivis Futsal :

6. Règlements

Rappel des obligations pour les clubs champions de district qui accéderont en fin de saison en R 2 F (sous réserve de modifications). Il est donc vivement conseillé aux clubs pensant prétendre à la montée de profiter de cette saison pour structurer le club en ce sens :

- Disposer d'un(e) éducateur(trice) titulaire à minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

- Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U19 F engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).
- En outre, les clubs doivent participer à la Coupe de France Féminine et à la Coupe LAuRAFoot Féminine.
- Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession
- **Attention** les ententes ne sont pas éligibles pour y participer, sauf si création groupement ou fusion :
La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue

BIJOUX

Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est **interdit** et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé. (Loi 4).

FOULARD : Le port du foulard est **interdit**. (Art. 1 des Statuts de la FFF et décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2023), y compris sous un casque (genre rugby). Seule la commission médicale de la Fédération est habilitée à donner un avis médical.

COMMUNICATION : Pour vos messages, merci de bien utiliser votre messagerie club et de les adresser au secrétariat du District.

JEUNES JOUEUSES :

Les joueuses de U 6 F à U15 F inclus peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge
- de la catégorie d'âge immédiatement inférieure

Les U 16 F peuvent jouer en U 15 G

A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F.

Pour la saison 2024-2025, **le nombre de jeunes joueuses pouvant évoluer en séniors F est de trois U 17 F et trois U 16 F surclassées**, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG)

Fiche de demande de sur classement téléchargeable sur le site du district ou de la ligue

Le secrétaire de séance
Jérémy ABRIAL

Le Président de la Commission
Bernard LESCOP